

Gouvernement du Canada, la proposition des États-Unis de renouveler l'Accord de 1986 et accepte également que la Note de l'Ambassade n° 0380 du 19 décembre 1997, et sa pièce jointe, la Note du Département d'État du 17 mars 1998, ainsi que la présente Note, dont la version française et anglaise font également foi, constituent un Accord entre nos deux gouvernements sur la question, entrant en vigueur à la date de la présente Note.

L'Ambassade du Canada saisit cette occasion pour renouveler au Département d'Etat les assurances de sa très haute considération.

Washington, le 2 décembre 1998

